

# L'engagement en toute liberté

## COMMUNICATION N°42

Janvier 2020



Chers collègues,

L'année 2020 a démarré pour AMplitude de la même façon qu'elle avait terminé 2019 : sur les chapeaux de roue !

C'est pourquoi nous vous souhaitons tardivement, mais nous voulions malgré tout le faire, une **TRES BELLE ANNEE** ! Qu'elle soit prospère et heureuse, sur le plan professionnel mais aussi personnel, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Entre les contentieux menés par des syndicats toujours aussi contestataires, les nouveaux rôles liés à notre représentativité locale et nationale, la mise en place des CSE d'établissements sur les périmètres où nous sommes, grâce à vos voix, représentés, et la formation de nos collègues nouvellement élus, nous n'avons pas chômé.

L'actualité de notre entreprise s'annonce très riche, avec l'information toute récente de l'OPA « réussie » de Capgemini sur Altran, prolongée de quelques jours jusqu'au 10 février pour les derniers indécis. Nous reviendrons très prochainement sur ce sujet brûlant.

Encore très bonne année 2020 !

L'équipe **amplitude**

### Ce mois-ci :

- ☞ Les dates à noter dans votre agenda
- ☞ L'OPA et le FCPE ALTRAN Actionnariat
- ☞ La Loi d'Orientation des Mobilités
- ☞ Revalorisation du montant journalier des Tickets Restaurant ?
- ☞ Vos élus CSE AMplitude



### Date limite pour verser le reliquat de vos RTT/JNT 2019 dans votre Compte Epargne-Temps.

L'alimentation du CET se fait dans **SmartRH** « Mes demandes » / « Mon CET ».

### Les JNT/RTT 2019 non pris ou non placés sur le CET au 1<sup>er</sup> avril 2020 seront perdus...

N'attendez pas pour le faire, quitte à les utiliser ultérieurement.



### Date limite pour échanger vos Tickets Resto papier 2019,

inutilisables au 1<sup>er</sup> février. Il faut les envoyer à Delphine NASS, au siège France de Vélizy.

Comme chaque année, une communication devrait être prochainement disponible dans la rubrique « **Message info** » dans MINOS.

## OPA et FCPE Altran Actionnariat

Le Conseil de Surveillance du FCPE Altran Actionnariat, un des fonds présents dans votre Plan d'Epargne Groupe et principalement investi en actions ALTRAN, devait se positionner sur le fait d'apporter ou non les titres détenus par le fonds à l'OPA lancé par Capgemini. En effet, le conseil de surveillance est souverain, les salariés porteurs de parts n'ayant pas de décision à prendre.

A la majorité, le conseil a décidé d'apporter 2/3 des titres à l'OPA. La Valeur Liquidative du 21 janvier prend d'ores et déjà en compte cet apport. Le fonds sera dorénavant investi au minimum à 1/3 en actions Altran et le solde en OPCVM monétaires (produit à faible risque).

Pour les autres titres détenus dans votre portefeuille, l'OPA n'a aucune incidence sur vos avoirs. Vous pouvez continuer à investir dans le PEG, à arbitrer entre supports...



## La loi d'orientation des Mobilités

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel du 26 décembre 2019. Elle concerne directement les entreprises, qui sont incitées à favoriser l'usage, par leurs salariés, de modes de transport plus vertueux, au-delà des obligations qui sont déjà les leurs en matière de prise en charge des frais de transport.

La loi permet l'instauration d'un forfait mobilité durable, une plus grande prise en charge des frais de carburant, et crée un "titre mobilité" prépayé et dématérialisé.

Ce forfait mobilité durable permettra aux employeurs de rembourser à leurs salariés un montant maximum de 400 euros par an, exonéré de charges sociales et fiscales pour les trajets domicile-travail à vélo, en covoiturage et autres services de mobilité partagée.

Pour les entreprises soumises à l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur la QVT, le montant, les modalités et les critères d'attribution de la prise en charge des frais de transport (forfait mobilités durables, frais de carburant ou d'alimentation) devront être déterminés par accord d'entreprise ou interentreprises ou, à défaut, par accord de branche. Altran fait partie de ces entreprises.

## Ticket Resto : revalorisation ?



**5,55€** C'est le montant maximum réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la part employeur exonérée de charges des Tickets Restaurant.

**5,43€** C'est le montant de la part employeur des Tickets Restaurant depuis 2018 chez ALTRAN, qui avait choisi de prendre à sa charge le montant maximum autorisé à l'époque par l'exonération.

Le montant journalier du Ticket Restaurant était alors passé à 9,05€, avec une part salariale inchangée à 3,62€. AMplitude avait salué cette décision.

En 2019, notre Direction était restée sourde à notre demande de revalorisation, puisqu'elle avait la possibilité de financer 5,52€ sur la part quotidienne, avec un montant du TR qui serait passé à 9,20€, contre 9,05€. Nous pensions, et continuons à penser, que ce geste de la Direction aurait été salué par les collaborateurs.

En 2020, nous renouvelons notre demande, mais cette fois-ci avec un poids plus important, puisque vous, salariés, nous avez permis de devenir un acteur majeur dans le paysage social d'Altran.

La participation patronale au financement des titres restaurant 2020, considérée comme un avantage en nature, est exonérée de cotisations sociales sous certaines conditions :

- qu'elle soit comprise entre 50 et 60 % de la valeur nominale du titre ;
- et qu'elle soit inférieure au montant fixé par la loi (5,55€).

Quelle sera la politique d'ALTRAN en 2020 ?

Si la Direction choisit de réévaluer la part patronale à 5,55€, le Ticket Restaurant passerait à 9,25€, avec une augmentation pour les salariés de 0,08€.

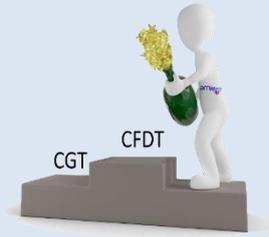
Certes, sur une année complète (base 218 jours), le salarié paierait 17,44€ en plus, mais il bénéficierait en contrepartie d'un montant à consommer supplémentaire de 43,60€.

**AMplitude continue à y être favorable, quitte à nous répéter. Nous pensons que tout ce qui peut être fait en faveur des salariés doit être actionné. Nous espérons qu'ALTRAN fera cet effort financier pour satisfaire (un peu) les collaborateurs.**

**MEDITERRANEE**

 Patrick AGIER <i>suppléant</i>	 Fabrice BARTHIER <i>titulaire</i>	 Emmanuelle CARABELLI <i>titulaire</i>	 Pierre CHANJOU-LECLERCQ <i>suppléant</i>	 Christophe CHOISY <i>suppléant</i>	 Patricia COSSON <i>titulaire</i>	 Benoît CRANDAL <i>titulaire</i>
 Roxane DELSOL <i>titulaire</i>	 Julien FABRE <i>titulaire</i>	 Guillaume HEBERT <i>suppléant</i>	 Baptiste JONOT <i>suppléant</i>	 Alexandra LE ROUX PILON <i>suppléante</i>	 Sébastien ODDI <i>titulaire</i>	
 Jérémy POLIZZI <i>suppléant</i>	 Ilhem QUENEL <i>suppléante</i>	 Thierry REBOUL <i>suppléant</i>	 Marcela RIVERA <i>titulaire</i>	 Nicolas SARTRE <i>titulaire</i>	 Christelle VALENCIA-VEAU <i>titulaire</i>	

**ELECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
CSE – ALTRAN**



**amplitude** devient la  
**3<sup>ème</sup>** organisation syndicale  
chez Altran au niveau France.

**Encore MERCI  
pour votre confiance !**



Nous pourrions maintenant  
vous représenter en suivant  
nos engagements  
lors des différentes négociations  
avec la Direction en central.

Résolument partisan du  
changement, notre dialogue  
social constructif  
nous permettra d'aboutir à  
des solutions concrètes.

**SUD-OUEST**

 Antoine MASSOL <i>titulaire</i>	 François-Olivier LEFÈVRE <i>suppléant</i>
-------------------------------------------	-----------------------------------------------------

**EST-NORD**

 Jérôme TROUBAT <i>titulaire</i>	 Tania LEMPERLÉ <i>titulaire</i>
-------------------------------------------	-------------------------------------------

**ÎLE-DE-FRANCE**

 Eric ROBIN <i>titulaire</i>	 Florence MIGNEAU <i>titulaire</i>
 Patrick MOREAU <i>suppléant</i>	 Claude DESHAYES <i>suppléant</i>

**RHÔNE-ALPES**

 Mireille COMAS <i>titulaire</i>	 Xavier VIGILANT <i>titulaire</i>
 Hind BENFENATKI <i>suppléante</i>	 Johan GUENON-PERRIN <i>suppléant</i>

**BULLETIN D'ADHESION**

<p><b>Je soussigné(e)</b> <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.</p> <p>Nom : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Date de naissance : .../.../19....</p> <p><input type="checkbox"/> <b>souhaite adhérer au syndicat AMplitude pour 2019-2020</b></p> <p>Date : .../.../2020</p> <p>Signature :</p>	<p><b>Coordonnées personnelles :</b></p> <p>N° et voie : .....</p> <p>(Complément) : .....</p> <p>Code postal : ..... Ville : .....</p> <p>Téléphone portable : ..... .....</p> <p>Email personnel : .....@.....</p> <p><b>Dès réception de ma cotisation annuelle, une carte de membre me sera envoyée par email.</b></p> <p><b>Du fait de la représentativité nationale d'AMplitude, je peux bénéficier du crédit d'impôt de 66%.</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(informations à envoyer par email à [amplitude.altran@free.fr](mailto:amplitude.altran@free.fr))